

invités par quelques Algonquins, sont sur le point de donner jusque à ces gens de l'autre mer dont j'ai parlé." Dans la pensée des Français, les Gens de Mer, à la recherche desquels Nicolet s'était mis, devaient être voisins du Pacifique.

La relation du Père Le Jeune indique clairement le désir que l'on avait de reconnaître ces contrées. Nous savons du reste que l'on ne tarda pas à se mettre à l'œuvre. En 1641, le lac Supérieur, le lac Érié et certaines parties des terres du sud-ouest virent arriver les missionnaires et les trafiquants de pelleteries.

Les Nadouesieux (Sioux) et les Assiniboels visités par Nicolet étaient les deux peuples les plus à l'ouest de tous ceux que le Père Vimont mentionne à propos de son voyage. L'idée de se rendre dans leur pays par la voie la plus directe paraît avoir conduit les Pères Rymbault et Jogues, dès l'année 1641, à entreprendre le voyage qui leur fit découvrir le lac Supérieur. Sept ou huit années plus tard, les Français étaient déjà en rapport avec les Sioux par Chaguamigon qui est à l'extrémité sud du lac Supérieur, mais quatre-vingt-dix ans devaient s'écouler avant que Pierre de la Verendrye eut poussé ses découvertes jusqu'à la rivière des Assiniboines, située à l'ouest du lac, et que Nicolet n'a certainement pas visité, quoiqu'il ait pu rencontrer des Sauvages du territoire qu'elle arrose.

Revenons à notre héros et à sa famille.

Le 1er avril 1642, aux Trois-Rivières, le Père Poncet baptise Marguerite, enfant de Jean Nicolet. Parrain: Jacques Hertel; marraine: Madame Jeanne Le Marchand, veuve Le Neuf. Le parrain et la marraine étaient deux des plus notables personnages de la place. Leur filleule est la première fille inscrite au registre des Trois-Rivières qui se soit mariée.

Le 3 juillet suivant, le Père de Brebeuf baptise aux Trois-Rivières, François Hertel (fils de Jacques) qui fut plus tard surnommé le Héros. La marraine est Marguerite Couillard, femme de Jean Nicolet. Echange de *compérage*.

La guerre des Iroquois fournissait souvent à Nicolet des occasions de montrer son zèle pour le service du roi et de la religion; l'histoire a enregistré le trait suivant qui ne manque pas de grandeur:

Une troupe d'Algonquins des Trois-Rivières ayant capturé un Sokokiois (Sauvages de la Nouvelle-Angleterre dont la nation était alliée aux Iroquois) l'amena en cette place pour le tourmenter. C'était le 19 octobre 1642. Le malheureux fut livré à la barbarie des hommes, des enfants et des femmes, — ces dernières n'étaient pas les moins féroces à ces sortes de supplices. La plupart de ces Sauvages étant païens, conséquemment peu susceptibles de suivre les avis des missionnaires, on se trouva fort en peine de savoir comment délivrer le prisonnier. Nicolet eut pu être d'un grand secours en cette circonstance, mais il était parti depuis quelques semaines pour aller à Québec remplacer momentanément M. Olivier Le Tardif, commis général de la Compagnie de la Nouvelle-France, qui passait en France.

Les historiens qui ont fait de Nicolet un commis-général de la Compagnie se sont trompés. M. Gand, qui remplissait cette charge, mourut en activité l'année 1641; son successeur fut Le Tardif; Nicolet, qui était l'interprète et apparemment le principal employé du poste des Trois-Rivières, n'exerça la charge de commis-général qu'en remplacement de Le Tardif, comme on vient de le voir.

Le Père Le Jeune, montant aux Trois-Rivières à l'époque où y arrivait le prisonnier en question, intercédait vainement pour lui auprès de ses bourreaux; mais ceux-ci répondirent aux remontrances par de nouveaux tourments infligés à leur victime. M. des Rochers, gouverneur de la place, voyant qu'il n'obtenait rien de ces forcenés, envoya un canot à Québec avertir le Gouverneur-général et solliciter l'intervention de Nicolet. Le généreux interprète, n'écouterant que son cœur, se jeta dans une chaloupe, avec M. de Chavigny, et deux ou trois autres Français qui allaient à Sillery, où demeurait M. de Chavigny. C'était à la fin d'octobre, sur les sept heures du soir, au milieu d'une tempête épouvantable. Ils n'étaient pas arrivés à Sillery qu'un coup de vent du nord est chavira la chaloupe. Les naufragés s'accrochèrent à l'embarcation renversée sans pouvoir la remettre à flot. Alors Nicolet s'adressant à M. de Chavigny, dit: "Sauvez-vous, vous savez nager, je ne le sais pas. Je m'en vais vers Dieu. Je vous recommande ma femme et ma fille." La chaloupe n'était pas loin d'une roche située assez près du rivage déjà bordé de quelques glaces en cette saison, mais l'obscurité ne permettait pas de distinguer les objets. M. de Chavigny se jeta seul à la nage et atteignit la terre avec beaucoup de peine. Les malheureux qui restaient accrochés à la chaloupe se virent emportés par les vagues à mesure que le froid les gagna.

La perte de Nicolet fut vivement regrettée car il s'était concilié l'estime et l'affection non-seulement des Français, mais encore des Sauvages. "Il était également et uniquement aimé des Sauvages et des Français. Il conspirait puissamment, autant que sa charge le permettait, avec nos Pères, pour la conversion de ces peuples, lesquels ils avait manier et tourner où il voulait, d'une dextérité qui à peine trouvera son pareil." (Relation de 1643.) Souvent déjà, il s'était exposé au danger de la mort pour des motifs de charité. "Il nous a laissé, observe le Père Vimont, des exemples qui sont au-dessus de l'état d'un homme marié et viennent de la vie apostolique et laissent une envie aux plus fervents religieux de l'imiter."

L'acte qui suit est tiré des registres de Québec: "Le 29 octobre, on fit les funérailles de M. Nicollet et de trois hommes de M. de Chavigny, noyés dans une chaloupe qui allait de Québec à Sillery: les corps ne furent point trouvés." La Relation de 1643 dit "deux hommes," tandis que le registre porte "trois." L'abbé Tanguay en nomme deux: Jean Ferré et Noël Girardeau.

Cette mort créait pour la première fois un vide de ce genre au milieu du petit cercle de Français (quinze colons dont dix mariés) résidant aux Trois-Rivières.

La veuve de Nicolet se maria, à Québec, en 1646, à Nicolas Macard dit Champagne.

Sur la flotte de 1647, M. Gilles Nicollet, prêtre, retourna en France.

En 1656, à l'âge de quatorze ans, la fille de Nicolet, son unique enfant, épousa, à Québec, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, dont le fils, Augustin Le Gardeur de Courtemanche, devint officier dans les troupes, se distingua par ses longs et utiles services dans l'Ouest, à partir de 1685 ou 1690, et fut un digne contemporain de Nicolas Perrot, de même qu'un noble rejeton de son grand-père Jean Nicolet.

A la suite du voyage de Nicolet et des entreprises des missionnaires, les peuples d'au delà des grands lacs, dans la direction du Mississipi et du Missouri, commencèrent à être connus. En 1654, il descendit même aux Trois-Rivières une flottille de traite considérable qui venait de quatre cents lieues et montée par cent-vingt Sauvages qui n'étaient jamais venus aux rives du Saint-Laurent, vers les Français. On les appelait Outaouacks qui était le nom appliqué à plusieurs tribus de ces contrées. Ils furent suivis par deux jeunes Français qui se rendirent avec eux dans leur pays et qui revinrent avec une seconde flottille de traite deux ans après. La Relation de 1656 dit que l'on avait souvenance d'avoir vu parmi ces nations "une assemblée de trois mille hommes qui se fit pour traiter de la paix au pays des Gens de Mer." C'était sans doute l'une de celles tenues par Nicolet vingt ans auparavant.

Le colonel Wood, de Virginie, qui habitait la rivière James, découvrit, dit-on, en diverses excursions, de 1654 à 1664 plusieurs branches des grandes rivières de l'Ohio et du Mississipi.

On souvient aux Etats-Unis, que le colonel Wood découvrit le Mississipi en 1654 et que le capitaine Bolton s'y rendit en 1670.

Ce qui est bien certain c'est que les Français ont eu connaissance de ces régions avant Wood et avant 1654. Les preuves abondent. Outre le voyage de Nicolet, nous voyons que l'année même du premier voyage de Wood, les nations de l'Ouest descendent jusqu'aux Trois-Rivières. Il faut bien croire qu'elles avaient été découvertes par les Français, car il est difficile de supposer des Sauvages "découvrant" les établissements français situés à plusieurs centaines de lieues de leur pays.

M. Pierre Margry appuie fortement les droits de Nicolet à la découverte d'une étendue considérable de pays au sud-ouest du lac Michigan: "Les peuples que le Père Vimont dit avoir été pour la plupart visités par Nicolet sont les Malhomins ou gens de la folle-avoine, les Ouinipigons ou Pjans, les Poutéouatamis, les Illinois, les Sioux, et les Assiniboines. Ce sont là des noms bien connus de ceux qui ont étudié l'histoire ancienne de l'Amérique du Nord, et rien ne peut mieux nous expliquer la route véritable de Nicolet que le récit de l'exploration de la baie des Puans en 1670, par le Père Allouez, exploration dans laquelle ce Père trouva les Ousakis, les Poutéouatamis, les Maskoutins, les Ouinipigons, et les Miamis établis, dit-il, dans un très beau lieu, où l'on voit de belles plaines et des campagnes à perte de vue. Leur rivière, ajoute-t-il, conduit dans la grande rivière nommée Mississipi. Il n'y a que six jours de navigation."

Espagnols, Anglais et Français se sont mis sur les rangs pour obtenir de l'Histoire qu'elle les reconnaisse comme les découvreurs du Mississipi. De Soto en 1540, Wood en 1654, Bolton en 1670, Jolliet et Marquette en 1673, Hennepin en 1680, et enfin La Salle en 1682.

La gloire de la grande découverte appartient à Jolliet et Marquette, il n'en faut plus douter. Mais n'allons pas croire qu'ils furent les premiers Français qui osèrent s'aventurer dans cette direction. Le voyage de Jean Nicolet, accompli en 1634, leur avait ouvert la voie.

Les trois points principaux de mon article sont ceux-ci: 1o Nicolet est le premier Français connu qui soit allé au Mississipi; 2o Son voyage a eu lieu en 1634-35; 3o Ses découvertes n'ont pas été sans résultat comme celles de De Soto, du Col. Wood et du Capt. Bolton.

J'en conclus que Nicolet mérite une large place dans l'histoire de la découverte du Mississipi.

"Feuilletons les annales de la Nouvelle-Angleterre, dit M. Ferland, (1) et nous y trouverons précieusement conservée l'histoire d'hommes considérés comme remarquables, parce qu'ils osèrent s'avancer les premiers jusqu'à cinquante ou soixante lieues des côtes de la mer. Chez nous, on connaît à peine le nom d'un Français du Canada (Nicolet) qui, dès les premières années de la colonie, avait déjà pénétré bien loin dans les régions inconnues de l'Ouest. Nicolet ne s'amuse pas comme les Anglais de Plymouth et de Boston, à tâtonner autour des établissements européens. S'embarquant sur le frêle canot d'écorce, il remonte les rapides de l'Ottawa, pénètre, au moyen de petites rivières, des lacs et des portages, jusqu'au lac Huron, qu'il traverse, et visite une partie du lac des Illinois (aujourd'hui Michigan.) De la Baie-Verte, où il est environné de tribus remuantes et inconnues, il poursuit sa route vers l'Ouest, remonte la rivière aux Renards, passe, par un portage assez court, à celle du Wisconsin, et vogue enfin sur les eaux qui appartiennent au vaste bassin du Mississipi. Il s'arrête à près de quatre cents lieues du fort de Québec, après avoir reconnu la côte septentrionale du lac Huron, et une partie des pays qui forment les Etats du Michigan et du Wisconsin. Ce voyage et ses découvertes auraient suffi pour former la réputation de cinq ou six traiteurs chez nos voisins."

Avant de terminer, voyons s'il reste dans le pays des traces de l'existence de Jean Nicolet.

"Noble homme Jean Nicolet de Belleborne," comme le qualifie l'abbé Tanguay, a laissé son surnom au ruisseau "Belleborne" qui traversait sa terre (plus tard le *bois Gomin*) sur la route actuelle de Sainte-Foye, près Québec, et qui, aujourd'hui, borne un côté de la propriété de l'auteur des *Maple Leaves*. Cette terre, concédée à Nicolet et à Olivier Le Tardif, interprète, mesurant cent soixante arpents.

(Il faut noter que le village de Nicolet qui se trouve

dans le Minnesota, doit son nom à un ingénieur français qui a passé par là depuis une trentaine d'années, et non pas à notre Jean Nicolet comme on l'a cru.)

Le nom de famille de Nicolet paraît s'être introduit en Canada avec le départ de M. Gilles Nicollet, prêtre déjà cité, mais le respect que le digne interprète avait dû mériter parmi les trifluviens engagea ceux-ci à perpétuer son souvenir. L'exemple avait été donné dès avant sa mort; nous lisons dans la *Relation* de 1637, que la rivière Saint-Jean, près Montréal, (la rivière Jésus) tire son nom de Jean Nicolet. Aujourd'hui nous avons la rivière, le lac, les chûtes, le village, la ville, le collège et le comté de Nicolet. La rivière Nicolet est formée de deux rivières qui gardent chacune ce nom; l'une au nord est sort d'un lac appelé Nicolet, dans le comté de Wolfe, township de Ham; l'autre, celle du sud-ouest, qui passe dans le comté de Richmond, a donné le nom de Nicolet à un village situé sur ses bords, dans le township de Shpton. Ce village que les Anglais nomment "Nicolet Falls" est un centre d'industrie prospère. La ville de Nicolet, ainsi que le collège de ce nom, sont situés près de la décharge des eaux réunies de ces deux rivières au lac Saint-Pierre.

J'ai pu constater que peu d'années après la mort de Jean Nicolet, les trifluviens donnaient déjà son nom à la rivière en question, malgré les soins que prenaient les fonctionnaires civils de ne désigner cet endroit que par les mots "la rivière de Laubia ou la rivière Cres-sé." M. de Laubia ne concéda la seigneurie qu'en 1672, et M. Cressé ne l'obtint que plus tard, mais avant la possession de ces deux seigneurs, la rivière qui y coule portait le nom de Nicolet, et l'usage en prévalut en dépit des tentatives faites pour lui imposer d'autres dénominations.

Octobre 1873.;

BENJAMIN SULTE.

NOTE.— Mon texte donne à entendre que le dernier doute relativement à l'endroit où se décharge le Mississipi fut levé par d'Iberville, en 1682, lorsqu'il découvrit l'embouchure de ce fleuve. Il faut comprendre que La Salle avait descendu le cours du fleuve en 1682, et s'était avancé assez loin sur ses eaux pour constater qu'il se rendait au golfe du Mexique. Dix-sept ans plus tard, d'Iberville entreprit de trouver par mer, l'entrée du fleuve et il y réussit comme l'on sait.

UN ERREUR.—A la page 540, 2me colonne, fin du 6me alinéa, lisez: "Jean Nicolet se sentait peu disposé," au lieu de "Jean Nicolet se sentait disposé."

REVUE ETRANGERE.

FRANCE.

La session de l'Assemblée nationale a été ouverte le 5 courant par le président MacMahon. La plupart des membres étaient à leur poste. Il y avait sept cents députés présents. Le télégraphe nous a transmis une analyse imparfaite du message présidentiel envoyé par le Maréchal MacMahon. Ce document fait allusion à la tranquillité dont la France a joui dans ces derniers mois. Le président félicite en outre l'Assemblée de la libération du territoire. Il constate que l'Europe a vu avec plaisir la France recouvrer son indépendance, parce qu'elle croit le peuple français sérieusement résolu à rester en paix. L'Assemblée aura à discuter les projets de loi constitutionnels énoncés à la dernière session. Le président n'a pas à intervenir dans cette discussion; il n'a qu'une chose à faire, qu'un devoir à remplir, veiller à ce que l'on ne sorte pas de la légalité dans le cours des procédés et à ce que la décision de l'Assemblée souveraine soit respectée. Comme il présume que la Chambre ne trouvera pas le moment favorable pour établir un régime définitif et qu'elle voudra continuer dans le provisoire actuel, il veut faire connaître les conditions auxquelles il consentira à une prolongation de ses pouvoirs présidentiels. Le gouvernement manque de force et d'autorité. Les pouvoirs sont soumis à une discussion continuelle et sont sujets à être modifiés à chaque instant. Un tel état de choses cause une incertitude et un malaise qui nuisent au pays et inspirent de la défiance aux étrangers. En conséquence, le président exige que l'exécutif soit reconstitué sur des bases plus solides et que ses pouvoirs et sa force soient en rapport avec la haute mission qu'il a à remplir. En un mot le Maréchal MacMahon ne veut plus jouer le rôle de pis-aller, et il ne restera à la présidence que si on lui confère les pouvoirs d'un président sérieux.

Aussitôt après la lecture de ce message, la Droite proposa la prolongation des pouvoirs de MacMahon pendant une période de dix années, et le renvoi des projets de loi constitutionnels à un nouveau comité de Trente. Cette motion fut appuyée par une forte majorité.

La Gauche fit une contre-motion s'opposant au maintien du provisoire et demandant un appel au peuple sur la question de la forme du gouvernement. Cette contre-motion reçut l'appui de M. Thiers, de M. Grevy, et des Bonapartistes. Elle fut perdue sur division. Une autre motion, faite par M. Dufaure, et demandant la discussion immédiate des projets de lois constitutionnels fut rejetée par 362 voix contre 342; ce qui donne à la Droite une majorité de 20.

Comme on le voit, l'attente générale a été trompée. Ce n'est pas la restauration de la monarchie qui a été proposée, mais le maintien du provisoire républicain. Le message de MacMahon et les réformes qu'il suggère indiquent suffisamment que les institutions actuelles seront consolidées au lieu d'être renversées. On croit que le président a l'intention de demander la formation d'une Chambre Haute. C'est le projet émis par M. Thiers avant sa chute. Les Monarchistes qui croyaient voir dans la création d'une Chambre Haute la consolidation du régime républicain, s'opposèrent à ce projet et renversèrent M. Thiers qui n'était pas assez ami du provisoire.

Actuellement, c'est la Droite qui demande le maintien du *statu quo* et la Gauche qui réclame l'établissement d'un régime définitif. Du comte de Chambord, il n'est pas du tout question. On croit que c'est l'inflexibilité de ce prince, qui a empêché les Monarchistes de mener leur plan de restauration à bonne fin.

Les Monarchistes constitutionnels n'ont pas cependant perdu tout espoir de voir la monarchie se rétablir. On prête à M. de Broglie, leur chef, un plan curieux qui ne tendrait à rien moins qu'à conduire la France à la monarchie orléaniste, en passant par le *stathouderat* du duc d'Aumale,